

Projet éolien de Marcillac-Lanville

Les zooms ABO Wind

Août 2022

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Marcillac-Lanville est en cours d'instruction par les services de l'état. Il fera l'objet d'une enquête publique dans les prochains mois. ABO Wind souhaite que la population concernée par le futur parc éolien puisse disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux et spécificités de ce projet. Notre volonté est d'informer de manière complète et factuelle sur un ensemble de thèmes ayant trait au développement d'un projet éolien, et aux divers enjeux soulevés à l'échelle du territoire. C'est l'objet de cet imprimé, le troisième d'une série de cinq zooms que vous pourrez retrouver sur la page internet du projet :



www.abo-wind.com/fr > La société
> A propos d'ABO Wind > Nos projets
> Nouvelle-Aquitaine > Nos projets en Charente
> Projet éolien de Marcillac-Lanville

Des questions ?

Contactez le responsable du projet. Ses coordonnées se trouvent au verso.

Zoom 3 : L'éolien et son environnement

La préservation de la biodiversité

Des experts indépendants spécialisés dans l'expertise de la biodiversité étudient l'ensemble du cycle biologique des espèces pouvant fréquenter une zone d'implantation potentielle. Ces inventaires de terrain permettent de disposer d'un état initial le plus complet possible qui permettra d'évaluer les enjeux et sensibilités de la zone d'implantation pressentie. Il permet aussi au territoire de mieux connaître la biodiversité locale.

A partir de cet état initial, un important travail itératif s'engage entre ABO Wind et les experts naturalistes afin de concevoir un projet de moindre impact environnemental qui intègre au mieux les enjeux biodiversité.

C'est dans ce cadre que la démarche Eviter, puis Réduire et en dernier recours Compenser (démarche ERC) est appliquée, par la définition de mesures environnementales efficaces et pérennes dans le temps. Ces mesures s'appliquent tout au long de la vie du parc éolien.

Par ailleurs, des suivis environnementaux sont réalisés pendant toute la durée de vie du parc éolien. Parmi ces suivis, le suivi de la mortalité (suivi réglementaire) permet d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et de les adapter au besoin.

Les éoliennes sont-elles responsables de la mort de beaucoup d'oiseaux ?

NON ! La part des éoliennes représente entre 0,008% et 0,015% des oiseaux tués annuellement du fait des activités humaines.

Exemples de causes de mortalité des oiseaux :	Nombre d'oiseaux tués chaque année en France :
Mortalité routière ¹	Entre 30 000 000 et 75 000 000
Chats ²	Entre 92 600 000 et 414 000 000
Chasse ³	Env. 26 300 000
Collision avec des éoliennes ⁴	Entre 30 000 et 50 000

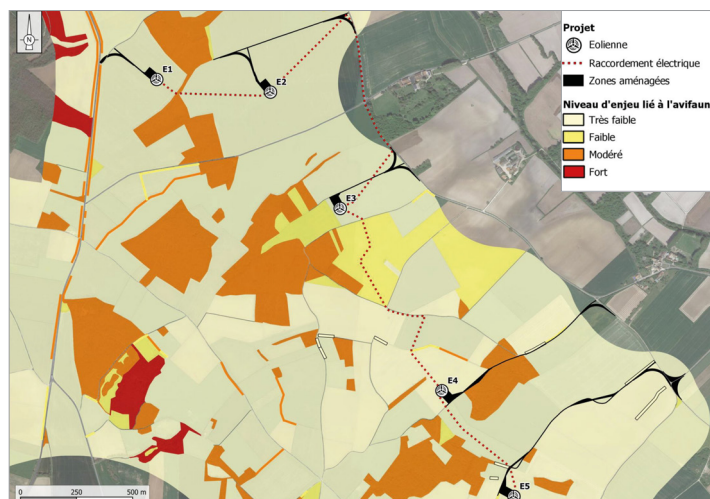
Lors de la conception d'un parc éolien, tout est fait pour éviter les secteurs de passage et les zones de forte activité pour les oiseaux. Le cas échéant, d'autres mesures prometteuses basées sur la détection par caméra permettent d'arrêter les éoliennes afin d'éviter tout risque de collision.

¹ GIRARD O., 2012. ; ² LOSS et al., 2015. ; ³ VALLANCE et al., 2008. ; ⁴ ERICKSON et/ al, 2005. ; FEE, 2018.

Et à Marcillac-Lanville ?

Des choix et mesures sont pris afin de préserver et favoriser la biodiversité :

- Toutes les éoliennes sont sur des parcelles à faible enjeu.
- Aucun survol de haies ou de boisements.
- Aucun arbre et haie coupé.
- Aucune éolienne à moins d'1km des nids de Milan noir.
- Aucune zones humides impactées.
- Aucune éolienne sur des secteurs favorables à l'Outarde canepetière.
- Un corridor de 900m entre E3 et E4 pour les migrations des Grues cendrées.
- Un fonctionnement des éoliennes adapté pour protéger les chauves-souris.
- Un arrêt des éoliennes lors des moissons et fauches.
- 25 à 50 Ha favorables à la biodiversité, mis en jachère.



Localisation des aménagements vis-à-vis des enjeux liés à l'avifaune

La préservation de l'environnement sonore

Les éoliennes peuvent émettre des bruits mécaniques et aérodynamiques :

- Les équipements techniques de la nacelle produisent ponctuellement des bruits mécaniques. Au-delà d'une centaine de mètres, ils ne sont plus audibles. Un calfeutrage de la nacelle permet d'atténuer fortement ces bruits.
- L'écoulement de l'air sur les pales produit des bruits aérodynamiques. Leur intensité dépend de la vitesse du vent.

Au besoin, la vitesse de rotation des pales peut être ralentie via des modes de bridages qui sont activés en fonction de nombreux paramètres : la date, l'heure, la vitesse du vent, sa direction, etc. Ces bridages permettent d'adapter précisément le bruit émis au bruit de l'environnement.

Le saviez-vous ?

L'évolution du dessin des pales et l'ajout d'appendices pour réduire les turbulences permet d'atténuer les bruits aérodynamiques. Cette innovation a été inspirée des ailes de chouettes dont les plumes disposées en peigne leur permettent de rester silencieuses en vol.



Une réglementation stricte

La réglementation française à laquelle est soumis le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence : c'est la différence entre le niveau de bruit avec les éoliennes en fonctionnement et le bruit en l'absence d'éoliennes.

L'émergence admissible est de 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Émergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures	Émergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)	Installation conforme	

Extrait de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par arrêté du 22 juin 2020 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

C'est l'application de cette réglementation acoustique qui garantit la tranquillité des riverains, quelle que soit la distance entre les éoliennes et les habitations. Un projet qui ne respecte pas cette réglementation ne pourrait pas être autorisé.

Et à Marcillac-Lanville ?

- Une mesure du niveau de bruit aujourd'hui tout autour de la zone d'étude.
- Un plan de bridages acoustiques pour garantir la conformité des éoliennes.
- Pas d'éolienne à moins de 625m de la première habitation, seules 3 habitations à moins de 1000m.
- Un suivi de conformité après la mise en service en lien avec les riverains, et l'adaptation du fonctionnement des éoliennes si besoin.

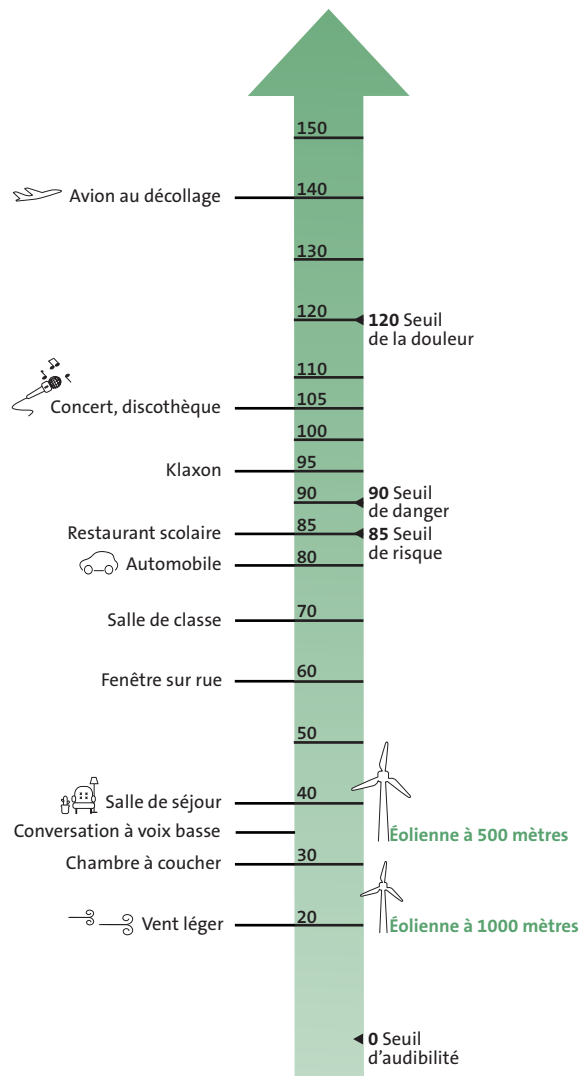
Dans le prochain zoom :

Nous aborderons les incidences potentielles d'un projet éolien sur le cadre de vie local (immobilier, santé, tourisme et retombées économiques), et de la possible conciliation entre transition énergétique et qualité de vie.



Valentin Pineau
Responsable de projets
2 rue du Libre Echange, 31506 Toulouse
Tel. : +33 (0)7.89.85.02.66
valentin.pineau@abo-wind.fr

Le niveau de bruit qu'émet une éolienne se propage et diminue avec la distance. C'est dans les premières centaines de mètres que le niveau de bruit diminue le plus. Pour une éolienne ayant une puissance acoustique de 105dB(A), le niveau reçu à une centaine de mètres du pied du mât est descendu déjà aux alentours de 55dB(A). A 500 mètres, elle n'émet plus de 35dB(A), soit l'équivalent d'une conversation à voix basse (Source : ADEME, *Le défi éolien en 10 questions*, oct. 2021).



Adapté de ADEME, *Le défi éolien en 10 questions*, oct. 2021